



Conférence ferroviaire de Teamsters Canada

Comités généraux d'ajustement
Chemin de fer du Canadien Pacifique

**Greg Edwards
John Campbell
Présidents généraux
Ingénieurs de locomotives**

**Dave Fulton
Wayne Apsey
Présidents généraux
Chefs de train, agents de train et
agents de triage**

12 mars, 2018

À tous les présidents locaux de la CFTC, Régions Est et Ouest CFCP– Bulletin no 7

Comme nous l'avons indiqué dans nos bulletins précédents, le 22 janvier 2018, nous avons donné avis de différend conformément aux dispositions du Code canadien du travail et, le 29 janvier 2018, le ministre a nommé MM. Steve Samosinski et Daniel J. Shewchuk comme conciliateurs pour régler notre différend.

Malgré nos efforts, l'employeur continue d'exiger ce que nous considérons comme des concessions importantes dans pratiquement tous les domaines des conventions collectives actuelles. L'employeur a continuellement publié des rapports impressionnants des résultats pour l'année dernière en accord avec le modèle des bénéfices considérable depuis plusieurs années. Les bénéfices semblent être suivis par des bénéfices encore plus large, et leur prévision est que les niveaux de circulation restent élevés et que le ratio d'exploitation est inférieur, ce qui se traduit par des bénéfices encore plus larges. Il n'y a pas d'explication raisonnable pour que l'employeur continue de demander des concessions à ses employés, vous, les membres. Nous continuons à faire face à ces demandes et jusqu'à présent, nous n'avons pas réussi à obtenir un règlement de contrat acceptable.

Le processus de conciliation au sein du Code canadien du travail dure normalement 60 jours, à moins que les parties ne le prolongent d'un commun accord. Le 30 mars 2018, la période de 60 jours expirera suivie d'une période de réflexion de 21 jours durant laquelle la conciliation devient une médiation. À l'expiration des 21 jours, l'une ou l'autre des parties peut, après avoir donné un préavis de 72 heures, intenter une action en justice pour un arrêt de travail sous la forme d'une grève ou d'un lock-out. Comme vous le savez, le Syndicat doit obtenir l'autorisation de grève des membres pour prendre de telles mesures.

En conséquence, nous avons préparé et envoyons un vote de grève pour votre soutien. Semblable à la ratification du Protocole d'entente, nous avons obtenu les services de «Simply Voting» pour gérer le vote électronique de grève. Les membres admissibles se sont vu attribuer un numéro d'identification personnel (NIP) unique qui les identifiera comme étant autorisés à voter. Les membres admissibles peuvent voter par téléphone ou sur le site Web désigné pour ce scrutin de ratification.

Veuillez noter que le bulletin de vote de grève a été posté aujourd'hui, lundi 12 mars, et devrait arriver à votre adresse postale en fonction du lieu dans les 7 prochains jours.

La période de scrutin commencera le 16 mars 2018 à midi (heure avancée de l'Est) et se terminera le 6 avril 2018 à midi, heure avancée de l'Est (HAE).

Toute personne faisant partie de l'unité de négociation de la CFTC-CP qui ne reçoit pas de paquet de vote de grève devrait:

1. Avertissez le bureau du comité général (CG) en fournissant leurs coordonnées complètes, y compris le lieu de travail (numéro de division), le numéro d'employé, l'adresse et le numéro de téléphone (y compris l'adresse courriel). Le courriel électronique est obligatoire pour envoyer l'information en temps opportun.
2. Le bureau du CG confirmera que le membre a le droit de recevoir un bulletin de vote, compilera les coordonnées, la langue (anglais ou français) et enverra une liste Excel au bureau de la CFTC à Calgary par courriel, une fois par jour à 16 h (HAE). Remarque: Il est très important d'envoyer une nouvelle liste tous les jours pour éviter les doublons. Une seule liste par jour.
3. Le bureau du CG de l'Ouest
 - a. Vérifier leurs dossiers pour confirmer que le membre est dans le système, ou entrer dans le système basé sur les informations du bureau du CG,
 - b. Attribuer un code NIP de vote,
 - c. Contactez « Simply Voting » pour activer le code NIP de ce membre,
 - d. « Simply Voting » enverra un NIP par courriel au membre et le lien vers le bulletin de vote de grève.
4. La date et l'heure de l'envoi des courriels sont fixées au 6 avril 2018 à 11 h, heure avancée de l'Est (HAE).

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter. Bureau de Calgary 1-403-640-4115 IL / C de T Ouest. Bureau IL-Est 1-705-875-2684, bureau de C de T Est 1-613-205-1238 ou (1-613-612-0984).

Sincèrement et en solidarité,



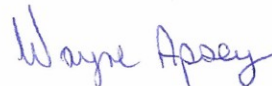
Greg Edwards
Président général, IL Ouest



Dave Fulton
Président général, Chef de Train Ouest



John Campbell
Président général, IL Est



Wayne Apsey
Président général, Chef de Train Est